



Municipalité de
Déléage

AVIS PUBLIC

est par la présente donnée par le soussigné que :

Lors de la séance ordinaire du conseil tenue le 6 avril 2021, Madame la conseillère Michelle Briand a dûment donné un avis de motion, par la résolution 2021-04-CMD114.

Le règlement no 556-ADM-2021 relatif au programme d'accès à la propriété rétroagira au 1^{er} janvier 2021.

Le règlement peut être consulté au bureau municipal situé au 175, Route 107 à Déléage durant les heures normales de bureau, soit du lundi au vendredi entre 8h00 et 12h00 et entre 13h00 et 16h00 ou sur le site web de la Municipalité.

Ledit règlement entrera en vigueur après l'accomplissement des formalités édictées par la loi.

Donné à Déléage, ce 6^{ième} jour de mai 2021.

Joanne Poulin

Directrice générale et secrétaire-trésorière